

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 à 19 heures
--

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Présents :

M. GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, Mme Muriel MANUEL.

Absents excusés :

M. Franck BORN.

Mme RIGHETTI Nathalie, a été élue secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles mesures dérogatoires du fonctionnement des Conseils Municipaux et des EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le contrat de maintenance relatif au panneau lumineux, avec la société ORIGINAL TECH France de VOURLES.

Précise que le montant s'élève aux sommes de :

- Annuité de maintenance : 1 820 € HT
- Annuité d'hébergement : 300 € HT
- Annuité d'abonnement DATA : 426 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Accepte l'acte d'engagement proposé par R.P.C, Restauration Pour Collectivités de MANZIAT (Ain), pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire, avec un prix du repas fixé à 2.717€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Accepte la convention de partenariat avec le SDIS de l'Ain pour l'organisation du signal d'alerte (sirène) du CPINI de Saint Martin du Fresne.

Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Autorise Monsieur Le Maire à payer toutes les dépenses s'y reportant.

Accepte les termes de la convention partenariale entre la commune et Haut-Bugey Agglomération pour le déploiement des conseillers numériques France-Services.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Monsieur Le Maire évoque ensuite le sujet de la protection sociale complémentaire. En effet, l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics de financer au moins 50 % de la complémentaire santé et au moins 20 % de la complémentaire prévoyance des agents publics, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé. L'obligation de participation des employeurs à hauteur d'au moins 50 % de la protection sociale complémentaire santé va s'imposer progressivement pour les employeurs territoriaux :

- dès le 1er janvier 2025 pour la participation à la prévoyance ;
- et au 1er janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour 2022, proposé par l'ONF.

Accepte le mode de « vente sur pied avec mise en concurrence » pour ces coupes.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Une commission des finances élargies à tout le conseil municipal aura lieu le 24 mars 2021 à 18h, pour lister les sommes à inscrire au budget 2022
- Le Conseil Municipal votera le budget primitif 2022 lors de sa séance du 05 avril 2021 à 19h.
- Les travaux sur l'éclairage public Rue de l'Ancienne Gare sont terminés.
- Les travaux sur la chaufferie de l'église progressent : le gaz est mis et le désamiantage de la chaufferie se fera le 24 et 25 mai.
- La commune envisage de faire des coupes affouagères. Des précisions sont encore en discussion avec l'ONF pour la mise en place.
- Une action « de recours pour excès de pouvoir » a été présentée, par M. Sébastien MANUEL auprès du Tribunal administratif, contre la mairie de St Martin du Fresne, prise en la personne du Maire. Monsieur Le Maire a confié la défense des intérêts de la commune au cabinet d'avocats ASTERIO à LYON 3^{ème}.

Séance levée à 21h00

Le Maire,
M. Dominique TURC

